
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

OBJET : ACCOMPAGNEMENT & HANDICAP - RÉGIE DE RECETTES DONS ET QUETES
Convention de partenariat pour les ateliers de musique adaptée
Année 2022-2023

N° 2022-51

Date de transmission en Préfecture : **2 8 OCT. 2022**

Date de mise en ligne : **2 8 OCT. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 octobre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Michèle EYMARD**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Nathalie BERTOCCHI

Membre ayant donné pouvoir : Christiane CONSTANT (à Xavier DÉMONET)

Membre absent : Noëlle CROUZET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Le Service Accompagnement & Handicap met en place des ateliers de musique adaptée à destination des adolescents et jeunes adultes ayant des troubles des apprentissages (dits troubles « DYS »). Cette proposition s'adresse aux personnes entre 15 et 20 ans et se déroulera une fois par mois.

Comme suite à la délibération n°2022-44 validée lors du conseil d'administration du 20 septembre 2022 concernant les tarifs des ateliers proposés par le service, nous vous prions de trouver ci-joint la convention de partenariat pour les ateliers « musique en jeu ».

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver la convention de partenariat telle que jointe en annexe de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout avenant pouvant s'y rapporter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-APPROUVE la convention de partenariat telle que jointe en annexe de la présente délibération et

-AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que tout avenant pouvant s'y rapporter.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Secrétaire de séance,
Michèle EYMARD